

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1930)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier,
M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , après consultation des organisations syndicales d'étudiants en médecine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mieux associer les organisations syndicales d'étudiants en médecine dans la définition des capacités d'accueil des formations en deuxième et troisième années de premier cycle.